



Augmentation du brut hors heures supp

Par philbee

Bonjour, j'effectue de manière contractuelle 35 heures par semaine, depuis 2001. 2.50 heures supplémentaires ont été ajoutées ultérieurement par semaine en 2013, sans contrat ni avenant, ceci pour une évolution de poste.
Mon Salaire Brut hors primes en 2013 était 1800 euros pour 35 heures.

Ce contrat sert donc de base pour mon salaire et d'éventuelles augmentations.

Il en a été ainsi à chaque évolution en 2017 (1800 à 1850 euros) et en 2019 (1850 à 1950 euros)

Cela correspond donc bien à la pratique usuelle de mon évolution salariale dans l'entreprise.

Lors de la dernière négociation salariale début mars 2021, mon employeur m'a accordé une augmentation mensuelle brute à 2200 euros, avec avenant.

J'ai eu la surprise sur mon bulletin au 31 mars de voir cette somme en tenant compte des heures supplémentaires. Le montant base mensuel est passé à 2028 euros au lieu de 1950. Et la ligne heures supp est passée de 174.15 euros à 181.01 soit un total de 2209.01 brut (heures supp incluses).

Pour moi le nouveau RH s'est trompé, mais malgré mail à la direction et au RH, je n'ai pas eu de réponse. Il en est de même ce mois-ci sans réponses de leur part.

Comment est-il possible d'obtenir la régularisation ? De même, si je ne fais plus que 35 heures par semaine, l'employeur doit-il me payer 2200 euros brut comme dans mon avenant ?

Par ESP

Bonsoir
En effet il semblerait que le but de cette "présentation" était d'incorporer les heures supplémentaires à votre salaire.

Par philbee

merci de votre réponse.
comment puis-je réagir du coup ?

Par ESP

En contactant votre (un) organisation syndicale.
Vous pouvez aussi contacter les conseillers de la DREETS.

Par janus2

Lors de la dernière négociation salariale début mars 2021, mon employeur m'a accordé une augmentation mensuelle brute à 2200 euros, avec avenant.

Bonjour,
Puisqu'il y a eu un avenant, donc un écrit, il faut s'y rapporter, qu'est-il indiqué ? Que les 2200€ correspondent à 35 heures ou avec les heures supplémentaires qui deviendraient alors contractuelles ?

Par philbee

Bonjour, merci également de votre retour, il n'est rien stipulé sur ce sujet des heures dans l'avenant. Donc pour moi il s'agit bien des heures sans celles supplémentaires. Qui ne sont elles pas indiquées dans un avenant ou contrat. Elles peuvent d'ailleurs être enlevées à tout moment.

N'ayant pas de réponse de l'employeur, il doit penser que je vais laisser comme ça!

Quelle attitude, à la fois correcte et ferme, mais en toute pacification, dois je adopter ?